COMMUNE DU TAMPON

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

À la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique
(Articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

MARCHÉ DE NOËL 2026

Parc Jean de Cambiaire
Du 11 au 13 décembre 2026

Objet de la consultation	Mise à disposition d'emplacements du domaine public dans le cadre du Marché de Noël 2026, au parc Jean de Cambiaire, **du 11 au 13 décembre 2026**.
Horaires de la manifestation	**Vendredi 11 et samedi 12 décembre 2026 : de 9 h à 21 h.** **Dimanche 13 décembre 2026 : de 9 h à 18 h.**
Emplacements proposés	• Ventes alimentaires : **6 emplacements** (3 activités sucrées et 3 activités salées). • Ventes non alimentaires : **60 emplacements.** • Manège pour enfants : **1 emplacement.** • Attraction de type « grappin » : **1 emplacement.**
Durée de l'occupation	Trois jours : du 11 au 13 décembre 2026.
Redevances d'occupation	• Camions-bars et petits métiers de bouche : 25,00 € par mètre linéaire. • Restaurants, bars et commerçants divers : 3,50 € par m² et par jour. • Petites attractions et manèges pour enfants : 50,00 € par jour.
Chapiteau communal	**L'utilisation du chapiteau communal est obligatoire**. Pour le parc Jean de Cambiaire, deux forfaits sont proposés pour les trois jours : • chapiteau seul : 90,00 € ; • chapiteau et deux tables : 150,00 €. **Cette redevance de mise à disposition du matériel s'ajoute à la redevance d'occupation**.

1. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les informations suivantes :

- Nom et prénom du demandeur, adresse et coordonnées téléphoniques et électroniques ;
- Catégorie d'emplacement sollicitée ;
- Description des produits commercialisés ou de l'activité proposée ;
- Description des matériels utilisés et du stand, avec indication de ses dimensions (longueur, largeur et, si nécessaire, hauteur) ;
- Photographies récentes du stand et des produits proposés ;
- Tarifs pratiqués ;
- Besoins en électricité, en précisant la puissance nécessaire et le nombre de branchements souhaités.

Pièces obligatoires à joindre au dossier :

Seuls les dossiers complets seront examinés.

- Extrait Kbis datant de moins de trois mois ou justificatif d'immatriculation adapté au statut du candidat ;
- Attestation d'assurance en cours de validité couvrant l'activité proposée ;
- Justificatif d'adresse ;
- Photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur.

Le candidat devra être à jour du paiement des redevances dues au titre de ses précédentes occupations du domaine public lors de manifestations communales.

2. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures des forains et exposants seront examinées au regard des critères suivants, pour un total de 20 points. Les candidats **sont invités à joindre des éléments permettant d'apprécier leur proposition** : photographies, descriptifs, justificatifs de provenance, exemples d'animations ou tout document utile.

Critère	Barème	Éléments d'appréciation
Nature et qualité des produits proposés	**3 points**	Produits en adéquation avec l'esprit de Noël (idées cadeaux, décorations de fêtes, etc.), en privilégiant l'originalité, la nouveauté et le savoir-faire local. Pour les métiers de bouche : priorité aux produits locaux et issus de circuits

		courts, ainsi qu'aux produits labellisés. Valorisation du fait maison et de la transformation sur place.
Expérience professionnelle	**3 points**	Participation à des éditions précédentes du Marché de Noël ou à d'autres événements démontrant la capacité du candidat à gérer un flux de visiteurs.
Gestion des emballages et des déchets	**3 points**	Valorisation des emballages réutilisables ou recyclables, gestion des biodéchets et, pour les activités concernées, gestion des huiles de friture.
Qualité esthétique et visuelle du stand	**3 points**	Valorisation des stands décorés avec des matériaux en harmonie avec l'esprit et l'ambiance de Noël.
Tarification et accessibilité des offres	**2 points**	Tarifs accessibles à tous les publics, remises ou offres spéciales proposées durant la manifestation.
Performance environnementale	**3 points**	Gestion du bruit, réduction de la consommation énergétique, utilisation d'éclairage LED et mesures visant à réduire l'empreinte environnementale de l'activité.
Attractivité du stand	**3 points**	Animations, démonstrations d'un savoir-faire en direct ou créations sur le thème de Noël.

Total du barème : 20 points.

Les emplacements seront attribués selon l'ordre décroissant de classement des candidatures, dans la limite des emplacements disponibles pour chaque catégorie.

En cas d'égalité ne permettant pas de départager une ou plusieurs candidatures pour un même emplacement, un tirage au sort sera organisé en formation collégiale.

3. Conditions de participation et obligations des bénéficiaires

Les candidats devront remettre **un dossier complet**, **fournir les pièces obligatoires énumérées ci-dessus de façon lisible** et être à jour du paiement des redevances dues au titre des précédentes manifestations communales.

Les bénéficiaires devront respecter les horaires de la manifestation, l'emplacement et les dimensions attribués, les consignes de sécurité et de circulation ainsi que les règles de propreté et de gestion des déchets communiquées par l'organisateur. Les modalités d'installation et de démontage seront précisées par l'organisateur.

L'utilisation du chapiteau communal étant obligatoire, les bénéficiaires devront retenir l'une des deux formules de mise à disposition indiquées dans le présent avis et s'acquitter de la redevance correspondante.

4. Modalités et date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard **le vendredi 27 novembre 2026** :

Par courriel : animation.dac@mairie-tampon.fr

Ou déposés sur place à l'adresse suivante :

Service Animation / Événements
14, rue Antoine Fontaine
97430 Le Tampon

5. Renseignements

Placiers :
M. Gervais LAURET – 0692 67 42 02
M. Pascal BRABANT – 0692 60 85 56

Date de publication : 13 novembre 2026
Date limite de réception : 27 novembre 2026